



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE VISIOCONFÉRENCE

JEUDI 28 AVRIL 2022 - 18H00/21H00

PROCÈS-VERBAL

## PARTICIPANTS AU TITRE DE REPRÉSENTANT DES CLUBS

<u>Participant</u>	<u>Heure d'arrivée en réunion</u>
RC - BARTHOUX PATRICE	5:29 PM
RC - BAURES DAVID	ABSENT
RC - BEL MARINA	5:46 PM
RC - BIAR YOUNES	5:30 PM
RC - BLANCHET ERIC	5:45 PM
RC - CÉLESTE FABIEN	5:35 PM
RC - CHABANNES EMMANUEL	5:34 PM
RC - CHARTRAIN YVES	5:52 PM
RC - DAMIENS BRUNO	6:00 PM
RC - DE JAEGHERE LAURENCE	6:07 PM
RC - DOUILLARD JEAN-YVES	5:26 PM
RC - DUPONT ALAIN	6:48 PM
RC - ESPER ELENA	5:50 PM
RC - GAUDIN PHILIPPE	6:00 PM
RC - GAUTHIER JEAN-JACQUES	5:38 PM
RC - GOUDIER PASCAL	ABSENT
RC - GRAUFFEL SÉBASTIEN	5:28 PM
RC - GROSSE VALERIE	5:54 PM
RC - HAY NICOLAS	5:43 PM
RC - HAZARD LAURENCE	5:31 PM
RC - HENRI DIDIER	5:50 PM
RC - JULIENNE OLIVIER	6:59 PM
RC - KIRCHEN FATIMA	5:58 PM
RC - LE BRESTEC YANN	5:58 PM

<b>RC - LE HIR NICOLAS</b>	<b>ABSENT</b>
<b>RC - LEGRAND CHRISTOPHE</b>	<b>5:59 PM</b>
<b>RC - LEHAIR AGNES</b>	<b>6:13 PM</b>
<b>RC - LEROY JACQUES</b>	<b>5:44 PM</b>
<b>RC - LETELLIER LAURENT</b>	<b>7:07 PM</b>
<b>RC - LOUISE AXEL</b>	<b>5:42 PM</b>
<b>RC - MATHIEU CHARLOTTE</b>	<b>ABSENT</b>
<b>RC - MATHIEU MAUD</b>	<b>7:33 PM</b>
<b>RC - MENTRE LOÏC</b>	<b>5:45 PM</b>
<b>RC - MEUNIER ERIC</b>	<b>ABSENT</b>
<b>RC - MONTICONE LOÏC</b>	<b>5:40 PM</b>
<b>RC - MOUSSEL RENÉ</b>	<b>5:45 PM</b>
<b>RC - MULLER OLIVIER</b>	<b>5:52 PM</b>
<b>RC - MUNAROLO DAMIEN</b>	<b>5:49 PM</b>
<b>RC - OREGGIA GERARD</b>	<b>5:36 PM</b>
<b>RC - PERONNET ANDRE</b>	<b>5:42 PM</b>
<b>RC - PITROIS FREDERIC</b>	<b>5:36 PM</b>
<b>RC - PRIVAT EMMANUEL</b>	<b>6:01 PM</b>
<b>RC - RANNOU ERIC</b>	<b>ABSENT</b>
<b>RC - ROBILLOT FRANÇOIS</b>	<b>5:40 PM</b>
<b>RC - SAMMUT THIERRY</b>	<b>5:58 PM</b>
<b>RC - VALET LAETITIA</b>	<b>5:53 PM</b>
<b>RC - VALLIER FADILA</b>	<b>6:07 PM</b>
<b>RC - VANDENBROUCKE APOLLINE</b>	<b>ABSENT</b>
<b>RC - VIENNY Jean François</b>	<b>5:51 PM</b>
<b>RC - VILLIBORD ALAIN</b>	<b>5:57 PM</b>
<b>RC - VINCIGUERRA PATRICK</b>	<b>5:57 PM</b>

## **PARTICIPANTS :**

- **Au titre du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration (et non représentants des clubs)**

<b>BE - CORDIER YVES</b>
<b>BE - DUPONT ANNE CHARLOTTE</b>
<b>BE - GEFFROY CHRISTINE</b>
<b>BE - GOSSE CÉDRIC - PRÉSIDENT</b>
<b>BE - SAEZ ERIC</b>
<b>CA - AVELOT MARYVONNE</b>
<b>CA - BAUDRAND JACKY</b>
<b>CA - BOISSIERE DANIEL</b>
<b>CA - BOULEMAR BRIGITTE</b>
<b>CA - COSSET ANNE</b>
<b>CA - DIZIER SEVERINE</b>
<b>CA - FALL MAIMOUNA</b>
<b>CA - GAUTHIER VALERIE</b>
<b>CA - GROSSETETE CATHERINE</b>
<b>CA - PARIS JEROME</b>
<b>CA - POAS APOLLINE</b>
<b>CA - VIALAT JEAN PHILIPPE</b>
<b>SG - SERRANO DIDIER</b>
<b>TG - DESMET JOELLE</b>

- **Au titre d'experts:**

DEPARIS Philippe commissaire aux comptes

- **Au titre de Présidents honoraires (et non représentants des clubs)**

LAPARADE Jacques

- **Au titre de Président de Ligue Régionale (et non représentants des clubs)**

<b>LR - DINANE FÉLIX (Guadeloupe)</b>
<b>LR - LALLEMAND THIBAULT (Occitanie)</b>
<b>LR - ODRY BORIS (Martinique)</b>
<b>LR - RÉVEILLON THOMAS (Hauts de France)</b>

- **Au titre de Président de Comité Départemental (et non représentants des clubs)**

<b>CD - CARMIER JEAN (Pyrénées-orientales)</b>
<b>CD - FOUCAUD THIERRY (Sarthe)</b>
<b>CD - GUIRAUD PHILIPPE (Hérault)</b>
<b>CD - LOY ALAIN (Morbihan)</b>
<b>CD - PERONNET ANDRÉ (Val de Marne)</b>
<b>CD - SCARPELLINI OLIVIER (Moselle)</b>

- **Au titre de membres de la Direction Technique Nationale, salariés de la F.F.TRI., Présidents de commission / chargés de mission (et non représentants des clubs)**

<b>DAF - FRITSCH GUILLAUME</b>
<b>CHAR MISS PARA - BOURON LUC</b>
<b>C NUMERIQUE - EXBRAYAT MICHEL</b>
<b>C ETHIQUE - MEYER BERTRAND</b>
<b>DG - ZIMMER STÉPHANE</b>
<b>DIRCAB - SAINT-JEAN BERNARD</b>
<b>DTN - DODU ALEXANDRE</b>
<b>DTN - MANGEL DAVID</b>
<b>DTN - MASSIAS LAURENT</b>
<b>RESP.SEC - BRAHIM NARJESS</b>
<b>RESP.JUR - SOUIOUNOV SABINA</b>

\*\*\*\*\*

## **INTRODUCTION ET EXPLICATIONS DU SYSTÈME DE VOTE**

Les représentants de clubs sont informés de l'utilisation en séance de la plateforme de vote électronique Jevote.me, solution de votes sans contacts sécurisés sur tout support - smartphones, tablettes et ordinateurs, via une page web cryptée développée par Prolive sport. Les codes de connexion ont été transmis aux votants par emails et par SMS. Il est précisé que tous les votes sont configurés en mode secret.

Il est précisé également à tous les participants que l'Assemblée Générale est enregistrée et que cet enregistrement sera conservé et utilisé pour les besoins d'établissement d'un procès-verbal de la réunion ou pour en confirmer la teneur. Dès lors, la participation en toute connaissance de cause à cette réunion vaut, en tant que de besoin, autorisation donnée à l'enregistrement, à la conservation et à l'utilisation à ces fins du contenu de celle-ci. Aussi, la réunion est diffusée en live sur la chaîne Youtube de la F.F.TRI..

## **QUORUM À L'OUVERTURE DE L'AG**

Conformément au point 2.1.2.4. des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres, représentant au moins la moitié des voix, est présente ou représentée et conformément au point 4.1 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si les deux tiers au moins de ses membres, représentant au moins les deux tiers des voix, sont présents ou représentés.

<b>TOTAL DE VOIX</b>	<b>VOIX PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES</b>	<b>% VOIX PRÉSENTES OU REPRÉSENTÉES</b>
<b>102 771</b>	<b>71 038</b>	<b>69,12 %</b>

<b>TOTAL DE REPRÉSENTANTS DES CLUBS</b>	<b>REPRÉSENTANTS DES CLUBS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS</b>	<b>% REPRÉSENTANTS DES CLUBS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS</b>
<b>51</b>	<b>35</b>	<b>68,63 %</b>

Avec 69,12% des voix présentes ou représentées et 68,63% des représentants des clubs présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et peut valablement modifier les statuts.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le Président fédéral Cédric GOSSE ouvre officiellement cette Assemblée Générale en remerciant les représentants des clubs, les membres du Conseil d'Administration, les Présidents de Liges, les Présidents de Comités Départementaux, les Présidents de Commissions pour leur présence.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale est rappelé :

<b>1. Rapport de gestion annuel</b>	<b>6</b>
<b>2. Rapport d'activité du Directeur Technique National</b>	<b>11</b>
<b>3. Rapport du Trésorier Général</b>	<b>12</b>
<b>4. Rapport du Commissaire aux Comptes - Philippe DEPARIS</b>	<b>16</b>
<b>5. Comptes 2021/ Affectation du résultat</b>	<b>19</b>
<b>6. Confirmation de la décision du CA visant à rembourser 50% de la part fédérale des droits de licence manifestation 2022 des épreuves (hors EN)</b>	<b>19</b>
<b>7. Rémunération du mandat social du Président</b>	<b>21</b>
<b>8. Budget prévisionnel 2022</b>	<b>25</b>
<b>9. Coûts 2023</b>	<b>28</b>
9.1. Pass compétition - pages 3 et 4	29
9.2. Droits d'organisation / licence manifestation - pages 5 et 6	30
9.3. Affiliations club - page 7	32
9.4. Licences annuelles - licence action - Pass stage et Pass club - pages 8 à 11	33
9.5. Droits de mutation et de formation - pages 12 et 13	36
9.6. Tarif de remboursement de frais - page 14	38
<b>10. Proposition de modification des Statuts (AG extraordinaire)</b>	<b>39</b>
<b>11. Questions / Réponses</b>	<b>42</b>

## **1. Rapport de gestion annuel**

Cédric Gosse, Président, présente le rapport de gestion annuel 2021 :

“J’ai beaucoup de plaisir à retrouver ce soir l’ensemble des acteurs de notre fédération lors de notre assemblée générale qui doit faire le bilan de l’année 2021.

Avec le conseil d’administration, nous avons fait le choix d’une assemblée générale en visioconférence pour 2 raisons :

Tout d’abord une assemblée générale se prépare très en amont notamment du point de vue de sa logistique (hébergement, transport, organisation...) et lorsque nous devons nous décider (fin décembre, début janvier) la situation sanitaire était encore très incertaine. Je rappelle que nous avons, à ce même moment, annulé notre rassemblement pour fêter les médailles olympiques.

La deuxième raison est plus stratégique et liée au projet que nous portons. En effet, nous avons le souhait d’organiser un congrès fédéral qui aurait dû avoir lieu en 2021 pour permettre de vrais temps de travail et d’échanges sur des thématiques du projet fédéral.

Au regard des obligations statutaires, des règles contraintes d'une assemblée générale, il apparaît difficile d'associer congrès fédéral et assemblée générale et il semble préférable de dissocier les deux.

Enfin, dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous avons privilégié le congrès fédéral qui aura lieu au mois de novembre.

Nous évaluerons cette décision et sa pertinence.

Passons au bilan de cette année 2021.

Cette année 2021 ne fut pas simple, car il a fallu faire face à la crise sanitaire avec son lot d'incertitudes et de craintes. La reprise effective des compétitions n'a véritablement débuté qu'au mois de mai 2021.

Soucieux de préserver les intérêts fédéraux, bien aidé par l'Etat tant au niveau national que régional, nous avons malgré tout connu une année riche et intense ou nous avons commencé à déployer notre projet fédéral.

Je souhaite ici remercier les clubs, les organisateurs, les comités départementaux, les ligues qui ont fait preuve d'adaptation, d'innovation pour satisfaire nos licenciés et apporter de l'aide. Grâce à cet effort collectif, je pense que nous avons limité la perte de licences en 2021.

Pour synthétiser notre action au cours de l'année 2021, je retiendrais 4 grands axes :  
Nous avons : organisé notre action, relancé l'activité, élargi et renforcé notre socle financier et nous avons performé.



#### 1. Nous avons organisé notre action :

Tout d'abord en prenant le temps d'installer une nouvelle équipe dans un contexte de crise Covid. Cela s'est traduit par la mise en place d'un conseil d'administration renouvelé à 70% qui représente les territoires et qui est composé d'autant de femmes que d'hommes. Nous avons pris le temps d'installer cette nouvelle équipe en organisant notamment des sessions de formations pour les élus.

Nous avons aussi créé 5 pôles qui regroupent les commissions et missions et qui permettent de bien identifier les axes du projet avec la volonté d'impliquer toutes celles et tous ceux qui veulent s'investir.

Nous avons organisé notre action en impulsant une nouvelle méthode qui initie une proximité affirmée avec l'ensemble des acteurs.

Dans ce cadre, nous avons rencontré et audité les équipes des personnels privés et publics. Nous allons d'ailleurs, au titre des salariés fédéraux, renforcer significativement ces équipes en 2022 notamment autour de la communication, des partenariats, du contrôle budgétaire et du développement.

Cette proximité c'est aussi des réunions en région, de très nombreuses rencontres sur le terrain, dans les clubs, les ligues. J'ai personnellement initié beaucoup de déplacements, avec une forte activité, toujours dans le souci de l'écoute et de l'échange.

Ces rencontres sont importantes car elles créent du lien et permettent d'être ancré dans la réalité. C'est aussi l'occasion de valoriser ce qui se fait et qui mérite d'être mieux connu.

Impulser une nouvelle méthode, c'est aussi prendre en compte les instances internes et les organes déconcentrés, avec l'activation en Avril dernier d'une direction générale, chargée de coordonner et travailler plus en transversalité.

Nous avons aussi multiplié les réunions à distance avec les présidents de ligue pour partager, expliquer, écouter, mettre en œuvre. Cette méthode porte ses fruits puisque sur de nombreuses décisions fédérales, celles-ci ont été amplifiées par les ligues, ce qui donne force et cohérence aux dispositifs.

Initialement prévu en novembre, le séminaire des présidents de ligue n'a pas pu se tenir pour des raisons sanitaires. Il a été remplacé au mois de juin de cette année afin de ne pas attendre et pour présenter notamment la nouvelle relation que nous souhaitons construire avec les territoires.

Enfin, une nouvelle méthode c'est aussi de s'entourer de partenaires et prestataires extérieurs, de professionnels, d'experts pour partager, optimiser et appuyer notre stratégie, pour mieux communiquer pour mieux développer.



## 2. Nous avons relancé l'activité :

Comme je le disais, cette année 2021 fut marquée par la crise et de nombreuses incertitudes quant à la reprise des activités.

Nos clubs, nos ligues et comités ont su s'adapter et proposer des alternatives pour tenter de conserver nos licenciés. Je les en remercie.

Au niveau national, très vite nous avons voulu marquer notre volonté d'aide et de soutien. Nous avons pour cela proposé un budget ambitieux qui intégrait un plan de relance.

Cela s'est traduit par un fort soutien financier vers les clubs au travers d'un fond de 279 361 € relatif aux remboursements des droits d'affiliation 2021.

Le conseil d'administration a aussi validé sur proposition du bureau et cela vous est proposé ce soir, de réduire les coûts d'organisation pour les organisateurs sur la part fédérale. Sur deux ans, nous proposons donc une gratuité des coûts. Cela représente près de 90 000 euros annuels distribués.

Notre engagement est effectivement de redistribuer quand cela est possible les fruits de la croissance vers les clubs. Cet engagement a été tenu dès la première année.

La relance de l'activité s'est aussi concrètement illustrée par un travail conséquent et jamais entrepris sur la campagne de l'Agence National du Sport vers nos organes déconcentrés et nos clubs.

Hors enveloppes PSF et emplois et apprentissage nous avons multiplié par quatre les enveloppes par rapport à 2020, à savoir 460 286 € de fonds territorial de solidarité au bénéfice des clubs et des ligues régionales, et 131 761 € d'aide "J'apprends à nager / Aisance aquatique".

Cela place la F.F.TRI. dans le top 5 des fédérations les plus dynamiques sur la campagne ANS. C'est de l'argent qui bénéficie directement aux clubs, ligues et comités afin de financer les projets et qui a permis notamment de relancer l'activité.

De même, nous avons poursuivi l'investissement en faveur de la formation des intervenants des écoles de triathlon (soit 39 770 € redistribués en 2021).

Enfin, nous avons développé des actions concrètes, en direction du sport santé avec l'opération « rentrez-bougez » en septembre qui a connu un succès que nous devons amplifier.

C'est aussi des actions avec le projet de la tri-immersive-room, qui est reconnu comme un projet innovant et attractif et qui permet par une pratique douce, adaptée à chacun, de donner envie de faire du sport.

Ces actions renforcent notre visibilité, notre attractivité vers de nouveaux publics et partenaires.



### **3. Nous avons élargi et renforcé notre socle financier :**

Cela s'inscrit dans la volonté de développer un nouveau modèle économique qui repose sur 3 piliers : le partenariat, le développement de nos membres (clubs et licences), le développement d'actions.

Nous avons consolidé et négocié de nouveaux partenariats publics & privés pour développer nos ressources propres, relancer notre visibilité national avec le Grand Prix de triathlon, investir dans les emplois et le développement +44 667 €

liés à des subventions publiques pour nos actions de production TV et + 538 700 € liés à des

subventions de l'ANS ainsi que 495 000 € HT de partenariat privés signés début 2022 mais initiés en 2021 (éléments nouveaux car notre fédération n'avait pas connu un tel engagement de partenaires depuis longtemps). Ces partenariats sont signés pour 3 ans.

Le développement d'actions se concrétisera en 2022 mais 2021 nous a permis d'établir des conventions et des contacts avec des villes, des départements, pour déployer des actions d'animations triathlon en amont des étapes de Grand Prix de triathlon.



#### **4. Nous avons performé mais nous devons confirmer :**

Dans le champ paralympique après notre 1er éclat de bronze à Rio, nous avons décroché deux médailles : l'or et le bronze ; c'est une très grande satisfaction et une belle réussite.

Sur les courses Olympiques, nous marquons la meilleure performance féminine de notre histoire et nous décrochons notre première médaille olympique, de bronze, en relais mixte. Nous nous réjouissons de ce résultat mais nous espérons mieux et nous ne sommes pas au niveau attendu.

Notre volonté sur le haut niveau est de confirmer en 2024 et 2028. Après une phase de diagnostic suite aux Jeux de Tokyo avec l'ensemble des acteurs, nous avons début 2022 mis en place une organisation nouvelle autour des pôles France et d'une direction de la Performance.

Je voudrais terminer par les axes prioritaires qui fixent notre feuille de route :

Tout d'abord développer notre visibilité. Cela passe par une stratégie de communication plus affirmée. A la fois une communication interne qui met plus en avant ce que nos clubs, nos organisateurs font et également une communication externe vers le grand public et le développement d'une stratégie réseaux sociaux encore plus dynamique.

Ensuite, il nous faut poursuivre le développement d'un nouveau modèle économique pour plus de ressources et donc de redistribution. Cela passe par du partenariat, avec notamment la signature de nouveaux contrats mais surtout le suivi et la réalisation des activations et l'entretien de nos partenaires existants . C'est aussi le développement des licenciés et des organisations. C'est enfin le développement d'actions d'animations dans les territoires. A ce sujet des contacts sont pris et des projets sont en préparation.

Par ailleurs, je souhaitais vous informer que nous lançons une mission chargée de réfléchir à une nouvelle gouvernance fédérale. Cette réflexion associera l'ensemble des acteurs, afin d'optimiser notre fédération dans son organisation générale, sa démocratie participative ainsi que son agilité et innovation.

Enfin et ce n'est pas le plus petit objectif, il nous faut également préparer l'héritage 2024 : cela passe par l'accompagnement de la professionnalisation de nos clubs et le développement des services, étoffer nos équipes fédérales, investir dans des actions dans les territoires terre de jeux.

Comme vous le voyez, cette année 2021 fut riche malgré le contexte et 2022 se présente aussi comme une année intense.

Je voudrais en conclusion vous remercier très sincèrement pour votre engagement et soutien, remercier le personnel fédéral qui s'investit beaucoup, la DTN avec qui nous travaillons étroitement et qui nous apporte son savoir-faire et son expertise.

Nous avons une fédération formidable et je le mesure dans chacun de mes déplacements.

Vive le triathlon !"

## 2. Rapport d'activité du Directeur Technique National

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, présente le rapport d'activité de la Direction Technique Nationale.

### DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

#### PRATIQUE JEUNE

- ❖ Forte baisse du nombre de licenciés en 2021 (-10%) mais reprise importante sur 2022 = 12 800 licenciés au 14/02/2022
- ❖ Renouvellement des conventions USEP & UNSS
- ❖ Elaboration d'une formation "clés en main" SRAV = renforcer le lien avec les collectivités locales
- ❖ 281 "écoles de triathlon" labellisées (271 en 2020) = +4%
- ❖ Crédit formation: 118 clubs soutenus (98 en 2020), Total des aides versées : 40 200€ (31 600€ en 2020)
- ❖ WIKITRI: nombre d'abonnés doublé en 1 an = 4 000 abonnés fin 2021
- ❖ Création d'un "espace Raids" prévu en 2022



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

### DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

#### PRÉVENTION & LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

- ❖ La F.FTRI participe au réseau des référents "lutte contre les violences sexuelles" du ministère chargé des Sports
- ❖ 52 368 licencié-e-s sensibilisés en 2021
- ❖ Reconstitution de la convention avec "Colosse aux pieds d'Argile" (CAPA)
- ❖ Visio conférences CAPA = 451 éducateurs et dirigeants
- ❖ Pack de sensibilisation CAPA adressé aux 281 clubs labellisés "Ecole de Triathlon"
- ❖ Intégration de la lutte contre les violences et les discriminations dans les formations fédérales = UC "savoir être de l'encadrant"
- ❖ Contrôle d'honorabilité = 2 370 éducateurs et dirigeants de clubs en 2021



#### MIXITÉ



- ❖ 27,9% de licenciées en 2021 (26,1% en 2020)
- ❖ Soutien accru de l'ANS dans le cadre du PSF = 25% des crédits dédiés à la féminisation des pratiques (10 structures ligues ou CD soutenues dans ce cadre)
- ❖ Un label "triathlon mixité" sollicité par 25% de nos organisateurs

### DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

#### INNOVATION & SPORT CITOYEN



#### TRIATHLON IMMERSIVE ROOM

- ❖ Financement de 8 nouveaux équipements
- ❖ 7 sites équipés = 6 nouveaux clubs (AURA, Grand-Est, HDF, Bourgogne) et 1 Ligue (IDF en convention dédiée)
- ❖ Formule "upgradée" des TIR avec l'ajout de tapis de course connectés



#### RÉSEAU & PARTENARIAT

- ❖ Création d'un challenge connecté en partenariat avec Kinomap
- ❖ Signature d'un partenariat avec la société Kinomap
- ❖ Présentation du dispositif "TIR" lors des Live JOP Tokyo sur l'esplanade du Trocadéro

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

### HAUTE PERFORMANCE: Les équipes de France

#### DUATHLON COURTE DISTANCE



#### RÉSULTATS

- ❖ 3 médailles au Championnat d'Europe dont 2 titres : Audrey Merle et Benjamin Choquet
- ❖ 3 médailles au Championnat du Monde dont 1 titre: Nathan Guerbeur

## HAUTE PERFORMANCE: Les équipes de France

### L'ÉQUIPE DE FRANCE PARALYMPIQUE

#### Deuxième paralympiade

- ❖ Seule fédération nationale à avoir des sélectionnés dans toutes les catégories de handicap... avant l'accident de Cécile SABOUREAU
- ❖ **PTWC :** Mona FRANCIS 6ème  
Ahmed ANDALOUSSI 5ème  
Alexandre PAVIZA 10ème
- ❖ **PTS 5 :** Gwladys LEMOUSSU 6ème  
Yannick BOURSEAUX 10ème
- ❖ **PTVI :** Thibaut RIGAUDEAU (guidé par Cyril VIENNOT) 4ème  
Antoine PEREL (guidé par Olivier LYOEN) 6ème

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

## HAUTE PERFORMANCE: Les équipes de France

### L'ÉQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE

#### Sixième olympiade

- ❖ Femmes : Léonie PERIAULT 5ème  
Cassandre BEAUGRAND DNF
- ❖ Hommes : Vincent LUIS 13ème  
Dorian CONINX 17ème  
Léo BERGERE 21ème



#### Classement Général Final WTCS

- ❖ Femmes : Léonie PERIAULT 7ème (2ème sur la grande finale)  
Cassandre BEAUGRAND 18ème (absente de la grande finale)
- ❖ Hommes : Léo BERGERE 4ème  
Vincent LUIS 6ème  
Dorian CONINX 7ème

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

## HAUTE PERFORMANCE: Les équipes de France

### EQUIPES DE FRANCE JUNIOR & U23

#### JUNIOR

- ❖ Pas de garçons sélectionnés aux championnats du Monde, Candice DENIZOT 6ème, Appoline FOLTZ 9ème, Ilona HADHOUM 16ème.

#### YOUTH ET SELECTIONS NATIONALES JUNIOR

- ❖ Pas de participation au championnat d'Europe Youth
- ❖ Participation à la coupe d'Europe Junior de Banyoles

#### U23

- ❖ **Championnats du Monde :**  
Emma LOMBARDI 1ère  
Léa CONINX 5ème  
Valentin MORLEC 9ème  
Arthur BERLAND 15ème  
Paul GEORGENTHUM 16ème  
Louis VITIELLO 17ème



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

## HAUTE PERFORMANCE: Les équipes de France

### SOYONS FIER DE NOS MÉDAILLÉS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

## 3. Rapport du Trésorier Général

Joëlle DESMET, Trésorière Générale, présente son rapport pour l'année 2021.

"Les comptes de l'année 2021 qui vous sont présentés aujourd'hui pour approbation ont été, vous vous en doutez, fortement impactés par la pandémie qui rythme nos vies depuis mars 2020.

Si l'exercice de l'établissement d'un budget prévisionnel repose d'ordinaire sur des hypothèses, celui qui a été voté il y a 12 mois reposait sur des incertitudes.

## Chiffres 2021

Revenons sur l'essentiel des éléments prévus/réalisés :

Orientations BP votées	Réalisé	Ecart BP / Réalisé
<b>PRODUITS</b>		
- une intégration de : 2.619.300 € de licences (-20% de licences compétition senior et +)	2.768.500€ soit une baisse par rapport à la référence de 2019 de 13.5%	+ 149 k€ de recettes supplémentaires
- 485.000 € de licences manifestation et pass compétition (60% d'une saison normale cf. saison 2019)	445.918€	- 51k€ de recettes pass et -11 k€ de recettes manifestation en moins
- 80.000 € de partenariats nouveaux en comptant sur l'effet JO	Aucun partenariat nouveau signé	- 80 k€ de recettes partenariat en moins
- 110.000 € de subvention de l'ANS dans le cadre du plan d'aide aux fédérations en difficulté pour perte d'adhésion	Exonération de charges sociales : 45.690€ Aide au paiement des charges sociales : 50.862€	- 13 k€ d'aide en moins
<b>CHARGES</b>		
- recrutements pour accompagner la mise en place du projet fédéral	Des départs non remplacés immédiatement et des embauches prévues décalées en 2022	+ 216 k€ d'économie de charges malgré 73 k€ d'intéressement
- prévision de primes aux athlètes en cas de médailles olympiques et paralympiques pour un montant de 200 000 euros	79.750€ ont été réellement versés	+ 120 k€ d'économie de charges
- une hypothèse de réouverture des activités sportives à partir du mois de juillet avec une incidence sur les budgets des actions de la vie sportive nationale	La réalité a été beaucoup plus nuancée, avec une reprise en juin mais des incertitudes liées aux variants qui ont limité la reprise	+ 191 k€ d'économies de charges, essentiellement pour la DTN et les différentes commissions (peu ou pas de réunions physiques)
<b>Eléments hors BP</b>	<b>Effet en comptabilité</b>	<b>Impact sur le résultat</b>
<b>CHARGES</b>		
Complément Fonds de soutien	Remboursement club de l'affiliation 2021	- 112 k€ de charges supplémentaires
<b>IMPACT SUR LE RÉSULTAT</b>		
300 k€ d'économie sur les fonds propres et 120 k€ de Résultat bénéficiaire en fin d'exercice		

Au-delà des chiffres, la perspective d'une vaccination rapide permettait d'imaginer un retour progressif vers une pratique normale au cours du second semestre 2021. La perspective d'utilisation de nos fonds propres à hauteur de 300 k€ pour accompagner cette reprise avait été acceptée. Force est de constater que la fin d'année, avec ses vagues de variants, a considérablement retardé cette sortie de crise.

Le plan de relance fédéral de 600 k€, pour moitié employé comme prévu à accompagner nos ligues régionales, a vu sa 2nde moitié en partie réorientée et abondée (+112 k€) afin de soutenir nos clubs en remboursant notamment la part fédérale de l'affiliation 2021 en totalité.

Nous avons adapté en permanence nos actions afin de rester au plus près des décisions prises ensemble il y a 12 mois.

## **Actions 2021**

En parallèle de ces données chiffrées, il convient d'ajouter à ce rapport le travail de modernisation entrepris par la Commission Numérique, qui a permis la publication, le 15 octobre 2021, de l'appel d'offres pour la 'Plateforme numérique de gestion des affiliations'.

Ce travail était un préalable obligatoire à l'évolution actée dans les comptes 2020 de l'Intranet fédéral « Espace Tri », dont les perspectives de continuité d'utilisation ont été réduites au 31/08/2022.

Enfin, conformément aux recommandations formulées par le Cabinet Accord Sport dans son rapport d'audit des procédures comptables de la F.F.TRI. en décembre 2018, le service Comptabilité a mené une refonte de la comptabilité analytique.

Cette complète modification, mise en place au dernier trimestre 2021, a pour vocation de moderniser, automatiser et sécuriser le suivi budgétaire et l'analyse des comptes. L'objectif à terme est de fonctionner avec des reportings en temps réel. Je tiens à remercier ici tous les acteurs de ce changement pour leur participation et leur implication."

Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et Financier, présente les comptes 2021 :

- total du bilan : 5 269 888 € ;
- excédent 2021 : 119 508 €.

### **Le compte de résultat : performance économique**

COMPTE DE RÉSULTAT	au 31/12/2021	au 31/12/2020
Produits d'exploitation	6 065 494	5 350 270
Charges d'exploitation	-5 917 691	-5 112 973
<b>(A) RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>147 803</b>	<b>237 296</b>
Produits financiers	87	3 102
Charges financières	0	-103 000
<b>(B) RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>87</b>	<b>- 99 898</b>
<b>(C = A + B) RÉSULTAT COURANT</b>	<b>147 890</b>	<b>137 399</b>
Produits exceptionnels	30 827	61 216
Charges exceptionnelles	-55 913	-102 448
<b>(D) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 25 086</b>	<b>- 41 232</b>
<b>(E) Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-3 296</b>	<b>-33 221</b>
<b>(F = C + D + E) EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>119 508</b>	<b>62 946</b>

## Le bilan : photographie du patrimoine de la F.F.TRI.

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
<b>BILAN ACTIF</b>		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>856 320</b>	<b>1 073 214</b>
Immo incorporelles	110 208	245 926
Immo corporelles	155 794	232 775
Immo financières	590 319	594 512
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 413 569</b>	<b>4 074 011</b>
Stocks & acompte	70 157	58 268
Créances	1 644 687	1 538 940
Trésorerie	2 656 517	2 309 946
Charges constatées d'avance	42 208	166 858
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5 269 888</b>	<b>5 147 225</b>

Amortissement nouveaux développements informatiques

Baisse de valeur du matériel / agencement en cours d'amortissement

Valorisation des titres de TEVE (244 k€) + titre Crédit Coopératif (305 k€) + solde prêt LRTRI Guadeloupe + cautions...

En attente de règlement de nos factures (1,3M€)  
En attente du versement d'une subvention de 140 k€

Evolution de la trésorerie fonction de plusieurs facteurs :  
du résultat de l'année, de l'évolution des produits constatés d'avance, du nombre de factures que nous n'avons pas encore réglées, .....

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

## Le bilan : photographie du patrimoine de la F.F.TRI.

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
<b>BILAN PASSIF</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 136 238</b>	<b>1 059 732</b>
Sub d'investissement	87 363	130 366
Réserves	309 586	309 586
Report à nouveau	619 781	556 834
Résultat de l'exercice	119 508	62 946
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>115 138</b>	<b>118 608</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>453 934 </b>	<b>295 186</b>
<b>DETTES</b>	<b>3 564 579</b>	<b>3 673 698</b>
Emprunt et dettes / banque	0	0
Dettes financières diverses	10 149	11 071
Dettes fournisseurs	354 065	312 572
Dettes fiscales et sociales	277 649	251 271
Autres dettes	105 619	677 803
Produits constatés d'avance	2 817 096	2 420 980
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 269 888</b>	<b>5 147 225</b>

Subvention Agence Nationale du Sport

Décision AG 25/07/2020 affectation du résultat 2019 en "autres réserves"

Décision AG 17/04/2021 affectation du résultat 2020 au report à nouveau

Essentiellement provision pour indemnité de départ à la retraite

Pour 93% = actions financées par l'ANS reportées en 2022  
Pour 7% = actions 2019 et 2020 reportées

Les 600 k€ de fonds de soutien et de relance ont été dépensés

Davantage de licences prise en sept - déc

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

## **4. Rapport du Commissaire aux Comptes - Philippe DEPARIS**

**Exercice clos le 31/12/2021**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Triathlon relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit

des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

- La note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels expose les modalités de la mise en place en 2020 d'un fonds d'aide à destination des Ligues régionales à hauteur globalement de 600 000 €. Dans de la cadre de notre appréciation, nous avons vérifié sa consommation totale sur 2021.

- Le paragraphe 2 « Etat des dépréciations » de l'annexe des comptes annuels expose les règles retenues pour la détermination de la dépréciation des titres la SASU TRIATHLON ÉVÉNEMENTS. Dans le cadre de notre appréciation nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de la fédération  
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fédération relatives aux comptes annuels.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## 5. Comptes 2021/ Affectation du résultat

Après les interventions des différents participants (Mme Joëlle DESMET, Trésorière Générale, M. Guillaume FRITSCH, Directeur Administratif et Financier et M. Philippe DEPARIS, Commissaire aux comptes), **la proposition d'approbation des comptes 2021 et d'affectation de l'excédent 2021 (119 508€) de la manière suivante est soumise au vote :**

- **70.000€ en réserves pour projet "Primes médailles olympiques / paralympiques"**
- **49.508€ au report à nouveau pour consolider les fonds propres.**

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	100.00 %	79988
<b>Abstention</b>		<b>1693</b>
Contre	0.00 %	0

**Avec 79988 voix POUR**, soit 100,00% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **les comptes 2021 sont approuvés et l'affectation de l'excédent 2021 (119508€) en réserves pour projet "Primes médailles olympiques / paralympiques" et au report à nouveau est adoptée.**

## 6. Confirmation de la décision du CA visant à rembourser 50% de la part fédérale des droits de licence manifestation 2022 des épreuves (hors EN)

Le Bureau Exécutif a lancé une réflexion sur les droits d'organisation, avec notamment la volonté de construire une relation gagnant / gagnant entre les organisateurs et la fédération au sens large.

Il a proposé au Conseil d'Administration du 15 décembre 2021, qui l'a accepté, **d'arriver à la gratuité des droits de licence-manifestation pour les organisateurs (part fédérale) - hors épreuves nationales, en deux ans.**

Le Conseil d'Administration a validé :

- la mise en place d'un remboursement de 50% de la part fédérale des droits de licence-manifestation payés en 2022 - hors épreuves nationales
- le fait de proposer à l'Assemblée générale des droits de licence-manifestation à 0€ (part fédérale) - hors épreuves nationales, pour 2023



L'AG du 05 août 2021 ayant validé les tarifs 2022, cette disposition est soumise au vote pour validation



Cette proposition sera examinée au point 9. de l'ordre du jour (coûts 2023)

L'effort financier de 84.500€ (estimation sur la base des droits de licence manifestation enregistrés en 2021) consenti par la F.F.TRI. se détaille de la manière suivante :

	Tarif d'inscription* TARIF LE + HAUT SI LES TARIFS SONT ÉVOLUTIFS	Droit de licence manifestation 2022 validé le 05/08/2021	Proposition de remise de 50% en 2022
<b>Distances XXS, XS et S</b>	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 30 €	158 €	78€
	> 30 € ≤ 50 €	519 €	259,5€
	> 50 € ≤ 80 €	1 039 €	519,5€
	> 80 €	1 558 €	779€
<b>Distance M</b>	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 40 €	158 €	78€
	> 40 € ≤ 80 €	519 €	259,5€
	> 80 € ≤ 80 €	1 246 €	623€
	> 80 €	2 077 €	1038,5€
<b>Distance L</b>	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 80 €	158 €	78€
	> 80 € ≤ 120 €	1 039 €	519,5€
	> 120 € ≤ 180 €	2 077 €	1038,5€
	> 180 € ≤ 300 €	3 118 €	1558€
<b>Distance XL Distance XXL</b>	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 150 €	158 €	78€
	> 150 € ≤ 200 €	1 039 €	519,5€
	> 200 € ≤ 300 €	2 597 €	1298,5€
	> 300 € ≤ 500 €	5 193 €	2596,5€
	> 500 €	10 387 €	5193,5€

Il est proposé à l'Assemblée Générale :

- de confirmer la décision du CA visant à rembourser 50% de la part fédérale des droits de licence manifestation 2022 des épreuves (hors EN)

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	100.00 %	81420
<b>Abstention</b>		<b>0</b>
Contre	0.00 %	0

**Avec 81420 voix POUR**, soit 100,00% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition de confirmer la décision du CA visant à rembourser 50% de la part fédérale des droits de licence manifestation 2022 des épreuves (hors EN) est adoptée.**

## 7. Rémunération du mandat social du Président

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, le Président précise à l'Assemblée qu'il ne sera pas présent durant le débat et quitte donc la salle de réunion.

Il est précisé en séance qu'habituellement, l'Assemblée Générale :

- valide le budget prévisionnel, dans lequel la rémunération du mandat social de président est intégrée, mais ne valide pas spécifiquement le montant de la rémunération du mandat social de président
- a connaissance du montant annuel de la rémunération N-1 du mandat social de président au travers du rapport spécial du commissaire aux comptes

Le Président, Cédric GOSSE souhaite proposer à l'Assemblée Générale de valider spécifiquement le montant de la rémunération de son mandat social.

La loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002 a modifié l'article 261 du code général des impôts en introduisant au point 7. (Organismes d'utilité générale) 1° d. **la possibilité pour une association de rémunérer jusqu'à 3 dirigeants :**

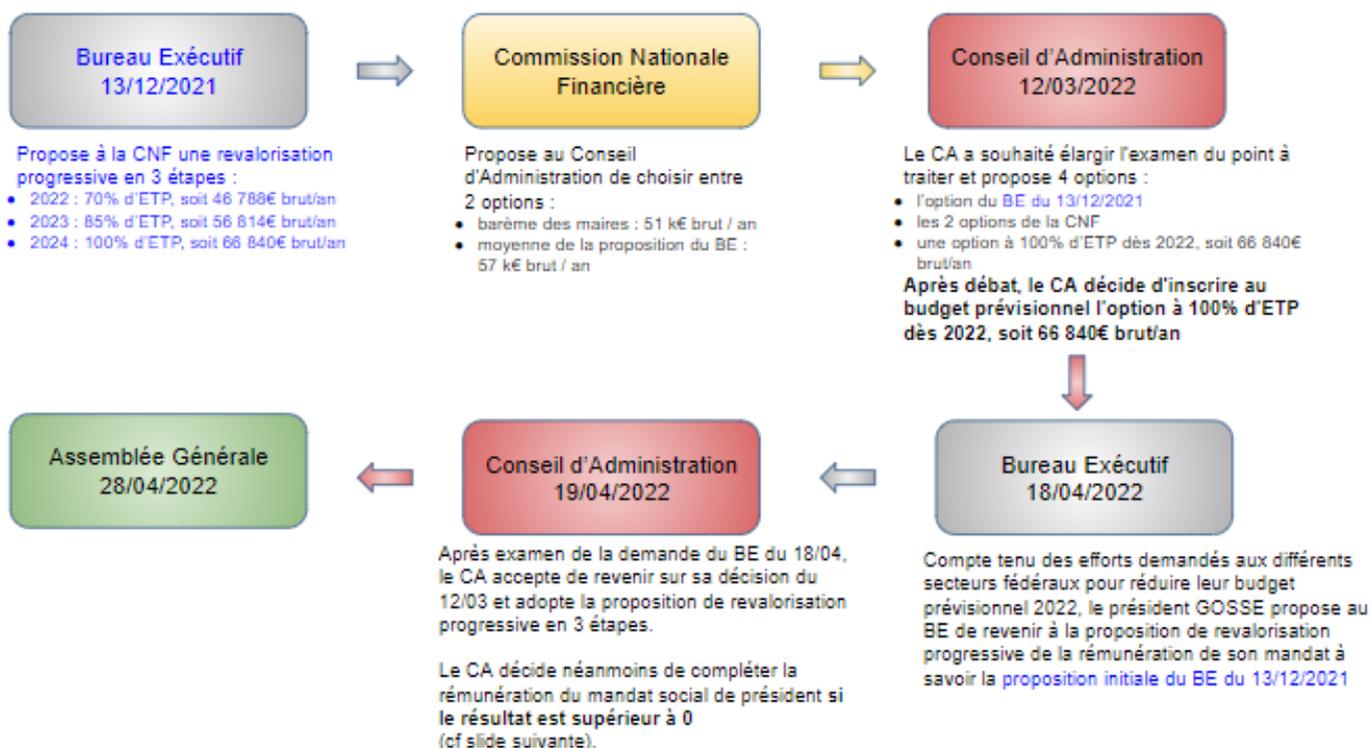
- 1 seul dirigeant si les ressources de l'association sont > à 200.000€ (hors subventions)
- jusqu'à 2 dirigeants si les ressources de l'association sont > à 500.000€ (hors subventions)
- jusqu'à 3 dirigeants si les ressources de l'association sont > à 1.000.000€ (hors subventions)

Depuis 2003, la F.F.TRI. verse une rémunération à son président :

<b>Année</b>	<b>Équivalent temps plein</b>	<b>Rémunération du mandat social de président</b>
<b>2003</b>	20% ETP (1 jour / sem)	compensation de la perte de salaire
<b>2007</b>	40% ETP (2 jours / sem)	compensation de la perte de salaire : 14 630 € brut annuel
<b>2008</b>	pas de changement, base 40% ETP (2 jours / sem)	indemnisation supérieure à la compensation de perte de salaire du président en poste : 22 590 € brut annuel
<b>(...)</b>		(...)
<b>Depuis 2017</b>	pas de changement, base 40% ETP (2 jours / sem)	26 736 € brut annuel

### **Les étapes de la construction de la proposition soumise à l'Assemblée Générale**

Le Bureau Exécutif a constaté que le temps que le Président GOSSE devait consacrer à sa mission de président (Paris 2024, CNOS, CPSF, ANS, partenariats, coordination des travaux avec le siège fédéral, etc. ) est largement l'équivalent d'un temps complet (alors que la rémunération est calculée sur l'équivalent de 2 jours/sem depuis 2007).



Le conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale de faire évoluer la rémunération du mandat social de président de la manière suivante :

	Rémunération annuelle de base	Complément si le résultat de l'année est > 0
<b>2022</b>	base 70% d'un ETP : 46 788€ brut/an calcul = $\frac{26\,736\ \text{€} \times 70\%}{40\%}$	La rémunération annuelle est complétée de 20.052€ brut pour arriver à l'équivalent de 66 840€ brut/an (100% d'un ETP)
<b>2023</b>	base 85% d'un ETP : 56 814€ brut/an calcul = $\frac{26\,736\ \text{€} \times 85\%}{40\%}$	La rémunération annuelle est complétée de 10.026€ brut pour arriver à l'équivalent de 66 840€ brut/an (100% d'un ETP)
<b>2024</b>	base 100% d'un ETP : 66 840€ brut/an calcul = $\frac{26\,736\ \text{€} \times 100\%}{40\%}$	Non concerné

Les arguments, objections, sujets suivants sont discutés :

- la méthode de calcul,
- le complément de rémunération de salaire si le résultat de l'année est  $> 0$ ,
- le manque d'informations transmises aux représentants de clubs en amont concernant ce point,
- les échanges avec la Commission Nationale Financière sur ce point,
- la comparaison avec les indemnités de fonction d'un élu de la République et la corrélation avec le statut personnel du Président,
- les missions du Président et leur contrôle,
- le montant du salaire proposé,
- la comparaison avec l'ancien Président, Philippe Lescure,
- la présence importante du Président Cédric Gosse sur le terrain depuis sa prise de fonction, sa disponibilité et plus largement son engagement,
- le parallèle entre une société commerciale et une association comme la F.F.TRI.,
- la performance collective et non individuelle,
- les préconisations du CNOSF sur ce sujet,
- l'indépendance de nos instances pour le futur,
- les résultats positifs en termes de partenariat depuis l'arrivée du Président Cédric Gosse,

Après échanges entre les participants et débat, il est proposé à l'Assemblée Générale :

- d'adopter la proposition du Conseil d'Administration relative à la revalorisation de la rémunération du mandat social de président

**Résultats du vote:**

Choix	Résultat	Voix
Pour	86.69 %	69564
<b>Contre</b>	<b>13.31 %</b>	<b>10685</b>
Abstention		3539

**Avec 69564 voix POUR**, soit 86,69% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition du CA relative à la revalorisation de la rémunération du mandat social du Président est adoptée.**

## 8. Budget prévisionnel 2022

La proposition de budget prévisionnel 2022 est projetée.

<b>BALANCE</b>	-	<b>326 041 €</b>
<b>Étiquettes de lignes</b>	<b>Dépenses Prévues</b>	<b>Recettes Prévues</b>
COM	707 731 €	150 000 €
DTN	2 869 050 €	2 141 844 €
DVP	58 785 €	6 500 €
FCT	2 403 065 €	4 745 224 €
GOU	290 800 €	25 980 €
HTN	19 760 €	
IND	17 100 €	
SOC	44 334 €	
TER	344 000 €	
VSP	809 864 €	168 900 €
<b>Total général</b>	<b>7 564 489 €</b>	<b>7 238 448 €</b>

Étiquettes de lignes	Dépenses Prévues	Recettes Prévues
COM	707 731 €	150 000 €
COM Administratif	7 388 €	
COM Développement	195 582 €	
COM Epreuves internationales	9 500 €	
COM Epreuves nationales	349 580 €	150 000 €
COM Equipes de France	42 750 €	
COM Fonctionnement	92 431 €	
COM Vie fédérale	10 500 €	

☐ DTN	2 869 050 €	2 141 844 €
☐ DTN Action 1 Développement	704 500 €	489 255 €
⊕ DTN Action 1 Accompagnement DOM TOM	1 000 €	
⊕ DTN Action 1 Citoyenneté	7 600 €	4 000 €
⊕ DTN Action 1 Conseillers Territoriaux	4 000 €	
⊕ DTN Action 1 Développement SBEL	48 600 €	33 500 €
⊕ DTN Action 1 Direction Technique Nationale	97 200 €	76 395 €
⊕ DTN Action 1 FPTLV - colloques DTN / CTL	36 000 €	
⊕ DTN Action 1 Innovation	394 000 €	311 500 €
⊕ DTN Action 1 Mixité / Féminisation	5 400 €	2 000 €
⊕ DTN Action 1 Pratique Jeune	40 400 €	26 360 €
⊕ DTN Action 1 Pratique Paratriathlon	11 000 €	4 000 €
⊕ DTN Action 1 RAIDS	39 300 €	21 500 €
⊕ DTN Action 1 Terre de jeux - Paris 2024	20 000 €	10 000 €
☐ DTN Action 2 Performance	1 788 350 €	1 485 209 €
⊕ DTN Action 2 Disciplines HN non olympiques	45 000 €	25 000 €
⊕ DTN Action 2 Equipe de France Juniors - Relève	90 000 €	55 000 €
⊕ DTN Action 2 Equipe de France U23	132 500 €	86 125 €
⊕ DTN Action 2 Equipes de France Elite	429 200 €	348 829 €
⊕ DTN Action 2 Fonctionnement Pôle Espoir Boulouris	78 900 €	31 560 €
⊕ DTN Action 2 Fonctionnement Pôle France Boulouris	44 300 €	17 720 €
⊕ DTN Action 2 Fonctionnement Pôle France Montpellier	86 150 €	34 460 €
⊕ DTN Action 2 I.A.T.E	137 500 €	70 000 €
⊕ DTN Action 2 MAEP	213 700 €	272 980 €
⊕ DTN Action 2 Paratriathlon	356 000 €	452 545 €
⊕ DTN Action 2 Relève Paratriathlon	83 800 €	54 470 €
DTN Action 2 Soutien structures Excellence Jeune & Centre d'entrainement régionaux	60 000 €	24 000 €
⊕ DTN Action 2 Structures associées	28 800 €	11 520 €
⊕ DTN Action 2 Suivi socio professionnel	2 500 €	1 000 €
☐ DTN Action 3 Médical	232 600 €	94 380 €
⊕ DTN Action 3 Encadrement sanitaire EDF	160 200 €	63 920 €
⊕ DTN Action 3 Prévention Dopage	9 900 €	3 960 €
⊕ DTN Action 3 SMR Espoirs et collectifs nationaux	6 500 €	6 500 €
⊕ DTN Action 3 SMR SHN	11 000 €	11 000 €
⊕ DTN Action 3 Soutien logistique	45 000 €	9 000 €
☐ DTN Action 4 Formation	78 100 €	73 000 €
⊕ DTN Action 4 Formation d'Etat	57 300 €	50 000 €
⊕ DTN Action 4 Formation Fédérale	20 800 €	23 000 €
☐ DTN Action non subv	65 500 €	
⊕ DTN Action 5 Frais de formation clubs labellisés	55 000 €	
⊕ DTN Action 5 Soutien CNJ Clubs et individuel	10 500 €	

▢ DVP	58 785 €	6 500 €
⊕ DVP Com. Jeunes et éducation	600 €	
⊕ DVP Com. Paratriathlon	4 600 €	
⊕ DVP Com. Raid	7 600 €	
⊕ DVP Com. Santé bien-être loisirs	2 260 €	
⊕ DVP Espace Outdoor FFTRI	9 125 €	
⊕ DVP Fonctionnement	2 930 €	
⊕ DVP Innovations	27 600 €	6 500 €
⊕ DVP Mission Formation	1 170 €	
⊕ DVP Mission pratiques enchaînées et Swim Run	2 900 €	
▢ FCT	2 403 065 €	4 745 224 €
⊕ FCT Général	494 292 €	27 937 €
⊕ FCT Adhésions	264 773 €	3 917 853 €
⊕ FCT Partenariats	262 000 €	720 000 €
⊕ FCT RH Cadres techniques	120 000 €	
⊕ FCT RH salariés	1 262 000 €	79 434 €
▢ GOU	290 800 €	25 980 €
⊕ GOU Commission Numérique	3 200 €	
⊕ GOU Dossiers spéciaux	9 500 €	
⊕ GOU FRATRI	43 000 €	18 700 €
⊕ GOU Paris 2024	3 000 €	
⊕ GOU Représentation Fédérale Internationale	10 000 €	3 500 €
▢ GOU Instances statutaires	222 100 €	3 780 €
⊕ GOU Instances Statutaires AG	2 200 €	
⊕ GOU Instances Statutaires BE	12 300 €	
⊕ GOU Instances Statutaires CA	36 200 €	
⊕ GOU Instances Statutaires DG / DAF	7 500 €	
⊕ GOU Instances Statutaires Manifestation fédérale	59 350 €	
⊕ GOU Instances Statutaires Président	96 450 €	3 780 €
⊕ GOU Instances Statutaires Secrétariat général	300 €	
⊕ GOU Instances Statutaires Trésorerie Générale	300 €	
⊕ GOU Instances Statutaires Vice Président - Chef de pole	7 500 €	
▢ HTN	19 760 €	
⊕ HTN Mission Club France	19 760 €	
▢ IND	17 100 €	
⊕ IND Com. Classification	13 800 €	
⊕ IND Comité d'Ethique	3 300 €	

▢ SOC	44 334 €	
⊕ SOC Activation RSO	27 784 €	
⊕ SOC Com. Financière	3 600 €	
⊕ SOC Com. Médicale et suivi D1	12 950 €	
▢ TER	344 000 €	
⊕ TER Com. ANS	3 600 €	
⊕ TER Com. Comités Départementaux	4 000 €	
⊕ TER Conseil National des Territoires	18 400 €	
⊕ TER Fonctionnement	2 500 €	
⊕ TER Mission Outre-Mer	15 500 €	
⊕ TER Mission Service Civique		
⊕ TER Contrat d'objectif avec les ligues	300 000 €	
▢ VSP	809 864 €	168 900 €
⊕ VSP Aides diverses	40 000 €	
⊕ VSP Com. des Officiels et de l'Arbitrage	100 080 €	5 000 €
⊕ VSP Com. Epreuves Nationales	12 926 €	
⊕ VSP Com. Nationale Sportive	3 500 €	
⊕ VSP Fonctionnement	653 358 €	163 900 €
<b>Total général</b>	<b>7 564 489 €</b>	<b>7 238 448 €</b>

Il est proposé à l'Assemblée Générale :

- d'adopter le budget prévisionnel 2022

**Résultats du vote:**

Choix	Résultat	Voix
Pour	96.15 %	72977
<b>Contre</b>	<b>3.85 %</b>	<b>2921</b>
Abstention		1709

**Avec 72977 voix POUR**, soit 96,15% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition de budget prévisionnel 2022 est adoptée.**

## 9. Coûts 2023

Une synthèse des propositions d'évolution est présentée :

**PASS'COMPÉTITION** - mise à jour par rapport aux pass en ligne / pass papier + révision des tarifs pour les Raid, Swimrun, Aquathlon, Cross Triathlon, Cross Duathlon Distances S et supérieures

- CA du 07 avril 2022

**GRATUITÉ DES DROITS DE LICENCE MANIFESTATION (part fédérale uniquement)**

- CA du 15 décembre 2021

**MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE FFTRI - LRTRI - ORGANISATEUR (>1500 concurrents)**

- CA du 15 décembre 2021

**CRÉATION D'UNE LICENCE 4 - 6 ANS**

- CA du 07 avril 2022

**SUPPRESSION DE LA PÉNALITÉ POUR RENOUVELLEMENT DE LICENCE TARDIF**

- CA du 15 décembre 2021

**SUPPRESSION DES DROITS DE MUTATION DE 20€ (mais maintien des droits de mutation > 20€)**

- CA du 15 décembre 2021

## 9.1. Pass compétition - pages 3 et 4

2. PASS COMPÉTITION 2023	TARIF NATIONAL, les ligues n'appliquent pas de part supplémentaire	2022	2023
<p>Le pass compétition est prévu pour l'accès aux courses ci-dessous listées pour tout concurrent non titulaire d'une « licence compétition » auprès de la F.F.TRI. :</p> <p>Un seul type de dispositif pass compétition sera mis en œuvre, toutes les ligues ont l'obligation de s'y conformer.</p> <p>Pour les Bike &amp; Run, et toutes les épreuves par équipe en relais, chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un pass compétition de la catégorie « autres épreuves ».</p> <p>Pour les épreuves en Contre la Montre par Equipe ou en Equipe (hors triathlon et duathlon Distances S, M, L, XL et XXL), chaque équipier ne disposant pas d'une licence F.F.TRI. compétition en cours de validité doit faire l'acquisition d'un pass compétition de la catégorie « autres épreuves ».</p> <p>Les pass compétition des épreuves distance XXS entrent dans la catégorie « Autres épreuves ».</p> <p>La facturation des pass compétition "papier" est établie sur la base de la liste des partants.</p> <p>Les pass compétition sont facturés sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des pass souscrits "en ligne",</li> <li>et dans l'éventualité où des pass "papier" seraient autorisés, des pass "papier" vendus</li> </ul> <p>Dans tous les cas, un contrôle pourra être effectué sur la base de la liste des partants et une facturation complémentaire pourra être adressée si le nombre de non licenciés partants s'avère plus élevé que le nombre de pass compétition déclarés / répertoriés.</p> <p>Sauf si l'organisateur le prévoit, le pass compétition n'est pas remboursable au participant en cas de non participation, qu'elle soit justifiée ou non.</p>	<p>Toutes disciplines Epreuves Jeunes et Distances XXS, XS ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p> <p>Triathlon - Duathlon Distance S ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p> <p>Triathlon - Duathlon Distance M ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p> <p>Triathlon - Duathlon Distances L, XL, XXL ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p> <p>Raid, Swimrun, Aquathlon, Cross Triathlon, Cross Duathlon Distances S ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p> <p>Raid, Swimrun, Aquathlon, Cross Triathlon, Cross Duathlon Distances M, L, XL, XXL ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p> <p>Bike&amp;Run et Autre épreuves Distances S ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p> <p>Bike&amp;Run et Autre épreuves Distances M, L, XL, XXL ind, CLM par équipe (par athlète), équipe (par athlète)</p>	<p>2€</p> <p>5€</p> <p>20€</p> <p>40€</p> <p>2€</p> <p>2€</p> <p>2€</p> <p>2€</p>	<p>2€</p> <p>5€</p> <p>20€</p> <p>40€</p> <p>5€</p> <p>8€</p> <p>2€</p> <p>8€</p>

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les coûts concernant :

- le Pass Compétition - Pages 3 et 4

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	73.31 %	58835
<b>Contre</b>	<b>26.69 %</b>	<b>21422</b>
Abstention		1952

**Avec 58835 voix POUR**, soit 73,31% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition des coûts 2023 concernant le Pass Compétition est adoptée.**

## 9.2. Droits d'organisation / licence manifestation - pages 5 et 6

### 3. DROITS D'ORGANISATIONS / LICENCE-MANIFESTATION

(-50% pour les Dom Tom et la Corse)

**Epreuves Couplées** : La notion « d'épreuves couplées » est liée à une même organisation d'au minimum deux épreuves le même jour. Dans ce cas, seul le droit de licence-manifestation le plus élevé est dû. Contre son paiement, toutes les autres épreuves sont agréées et les attestations d'agrément sont délivrées à titre gratuit.

Les Ligues Régionales ne peuvent appliquer de part ligue sur les agréments gratuits (animathlon, épreuves couplées...).

#### 3.1. PRATIQUE LOISIR (grille de prix interdite)

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Animathlon	Gratuit	Gratuit
Rando Triathlon	Gratuit	Gratuit

#### 3.2. PRATIQUE COMPÉTITION

**Définition "nouvelle organisation"** : Organisation qui n'a jamais été inscrite au calendrier fédéral (ou n'ayant pas pu avoir lieu s'il s'agissait de leur première inscription au calendrier). Sur la base de cette définition, il appartient à la ligue de déterminer si l'organisation n'a jamais été inscrite au calendrier.

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Epreuve JEUNES nouvelle organisation	gratuit	gratuit
Epreuve JEUNES	36 €	gratuit

	Tarif d'inscription* TARIF LE + HAUT SI LES TARIFS SONT ÉVOLUTIFS	Droit de licence manifestation 2022	Droit de licence manifestation 2023
Distances XXS, XS et S	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 30 €	156 €	gratuit
	> 30 € ≤ 50 €	519 €	gratuit
	> 50 € ≤ 80 €	1 039 €	gratuit
	> 80 €	1 558 €	gratuit
Distance M	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 40 €	156 €	gratuit
	> 40 € ≤ 80 €	519 €	gratuit
	> 80 €	2 077 €	gratuit
Distance L	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 80 €	156 €	gratuit
	> 80 € ≤ 120 €	1 039 €	gratuit
	> 120 € ≤ 180 €	2 077 €	gratuit
	> 180 € ≤ 300 €	3 116 €	gratuit
Distance XL Distance XXL	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 150 €	156 €	gratuit
	> 150 € ≤ 200 €	1 039 €	gratuit
	> 200 € ≤ 300 €	2 597 €	gratuit
	> 300 € ≤ 500 €	5 193 €	gratuit
	> 500 €	10 387 €	gratuit

**Définition "nouvelle organisation"** : Organisation qui n'a jamais été inscrite au calendrier fédéral (ou n'ayant pas pu avoir lieu s'il s'agissait de leur première inscription au calendrier). Sur la base de cette définition, il appartient à la ligue de déterminer si l'organisation n'a jamais été inscrite au calendrier.

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Epreuve JEUNES nouvelle organisation	gratuit	gratuit
Epreuve JEUNES	36 €	gratuit

	Tarif d'inscription* TARIF LE + HAUT SI LES TARIFS SONT EVOLUTIFS	Droit de licence manifestation 2022	Droit de licence manifestation 2023
<b>Distances XXS, XS et S</b>	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 30 €	156 €	gratuit
	> 30 € ≤ 50 €	519 €	gratuit
	> 50 € ≤ 80 €	1 039 €	gratuit
	> 80 €	1 558 €	gratuit
<b>Distance M</b>	nouvelle organisation	gratuit	gratuit
	≤ 40 €	156 €	gratuit
	> 40 € ≤ 80 €	519 €	gratuit
	> 80 € ≤ 80 €	1 246 €	gratuit
	> 80 €	2 077 €	gratuit

\* Le tarif pris en compte correspond à la somme du montant du droit d'inscription et de tous les frais annexes obligatoires (ex: frais de dossier). Dans le cadre de tarifs évolutifs, les tarifs pris en compte sont les tarifs les plus élevés. Les éventuelles pénalités prévues en cas d'inscription sur place ne sont pas prises en compte.

**Pour les épreuves par équipes (hors raids)**, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de calculer le montant du droit de licence manifestation.

**Pour les raids**, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers ET par le nombre de jours de course pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de calculer le montant du droit de licence manifestation.

**+ Epreuves Nationales** : les Epreuves Nationales regroupent :

- Les Championnats et Coupes du Monde et d'Europe et tous les labels décernés par World Triathlon et/ou l'ETU.
- Tous les Championnats de France (individuel, par équipe, des clubs de D1-D2-D3, les Coupes de France)

Les Epreuves Nationales font l'objet de mises en œuvre et tarifications particulières inscrites aux cahiers des conditions générales, financières et techniques des épreuves nationales. Ces mises en œuvre sont proposées par les Commissions des Epreuves Nationales, Sportive et Financière au Bureau Exécutif (BE) pour validation.

**Attention** : ces coûts représentent la part que la L.R.TRI. doit à la F.F.TRI. et ne comprennent pas le coût du label international qui sera à régler à la fédération internationale concernée (World Triathlon ou ETU).

**POUR INFO : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE FFTRI - LRTRI - ORGANISATEUR (>1500 concurrents)**

- CA du 15 décembre 2021

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les coûts concernant :

- les droits d'organisation / licence manifestation - Pages 5 et 6

**Résultats du vote:**

Choix	Résultat	Voix
Pour	95.35 %	76049
<b>Contre</b>	<b>4.65 %</b>	<b>3706</b>
Abstention		0

**Avec 76049 voix POUR**, soit 95,35% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition des coûts 2023 concernant les droits d'organisation / licence manifestation est adoptée.**

### 9.3. Affiliations club - page 7

#### 4.1. CLUBS

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Affiliation (Création)	0 € +licences des 3 dirigeants offertes, qq soit le type de licence (part fédérale)	0 € +licences des 3 dirigeants offertes, qq soit le type de licence (part fédérale)
Réaffiliation (Club affilié lors de la saison précédente, nombre de licenciés au 31 août)		
≤ 9 licenciés	118 €	118 €
> 10 licenciés et ≤ 19 licenciés	153 €	153 €
> 20 licenciés et ≤ 29 licenciés	189 €	189 €
> 30 licenciés et ≤ 39 licenciés	228 €	228 €
> 40 licenciés et ≤ 49 licenciés	262 €	262 €
> 50 licenciés et ≤ 59 licenciés	299 €	299 €
> 60 licenciés et ≤ 69 licenciés	336 €	336 €
> 70 licenciés et ≤ 79 licenciés	372 €	372 €
> 80 licenciés et ≤ 89 licenciés	409 €	409 €
> 90 licenciés et ≤ 99 licenciés	448 €	448 €
> 100 licenciés et ≤ 119 licenciés	482 €	482 €
> 120 licenciés et ≤ 139 licenciés	518 €	518 €
> 140 licenciés et ≤ 159 licenciés	555 €	555 €
> 160 licenciés et ≤ 179 licenciés	591 €	591 €
> 180 licenciés et ≤ 199 licenciés	627 €	627 €
> 200 licenciés et ≤ 219 licenciés	664 €	664 €
Par tranche de 20 licenciés supplémentaires	37 €	37 €

**Attention :** Pénalité de 60 € pour tout renouvellement après le 31 octobre 2022.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les coûts concernant :

- l'affiliation club - Page 7

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	97.45 %	64659
<b>Contre</b>	<b>2.55 %</b>	<b>1693</b>
Abstention		0

**Avec 64659 voix POUR**, soit 97,45% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition des coûts 2023 concernant l'affiliation club est adoptée.**

### 9.4. Licences annuelles - licence action - Pass stage et Pass club - pages 8 à 11

#### 4.2. LICENCES ANNUELLES

-50% sur la part fédérale (hors assurance) pour les territoires insulaires (ultramarin et Corse), réduction réservée aux seuls résidents des territoires insulaires, licenciés dans une ligue insulaire\*\*

LICENCE CLUB COMPÉTITION				
Catégories	Part fédérale 2022 (hors assurance)	Assurance 2022	Part fédérale 2023 (hors assurance)	Assurance 2023
Jeune (mini poussin à junior)	20,70€ *	Formule 1 : 2,45 €	20,70€ *	Formule 1 : 2,45 €
Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior)	20,70€ *	Formule 2 : 4,61 €	20,70€ *	Formule 2 : 4,61 €
Senior et plus âgé	69,70€	Formule 3 : 187,82 €	69,70€	Formule 3 : 187,82 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	69,70€		69,70€	Si le coût de l'assurance évolue après l'AG, le document sera actualisé.

\* Les juniors et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif sur la part fédérale et la part régionale (donc hors assurance) si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges junior ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non). Dans l'un ou l'autre des cas, un justificatif (certificat sur l'honneur ou copie livret de famille) est demandé. Le 1/2 tarif ne s'applique pas aux licences déjà validées.  
**RAPPEL :** Le demi-tarif s'applique automatiquement sur la part ligue.

LICENCE CLUB LOISIR					
Catégories	Part fédérale 2022 (hors assurance)	Assurance 2022		Part fédérale 2023 (hors assurance)	Assurance 2023
4 - 6 ans				4,19€ * La part régionale ne peut pas être supérieure à 5€	Couverture d'assurance RC IA et assistance forfaitaire : 0,81 €
Jeune (mini poussin à junior)	13,70€ *	Formule 1 : 2,45 €		13,70€ *	Formule 1 : 2,45 €
Paratriathlon Jeune (mini poussin à junior)	13,70€ *	Formule 2 : 4,61 €		13,70€ *	Formule 2 : 4,61 €
Senior et plus âgé	13,70€	Formule 3 : 187,82 €		13,70€	Formule 3 : 187,82 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	13,70€			13,70€	Si le coût de l'assurance évolue après l'AG, le document sera actualisé.

\* Les juniors et plus jeunes bénéficient d'un demi-tarif sur la part fédérale et la part régionale (donc hors assurance) si les deux parents sont licenciés OU s'ils sont frères ou sœurs licencié(es), de catégorie d'âges junior ou plus jeune, sans limite de nombre (que le club d'appartenance soit le même ou non). Dans l'un ou l'autre des cas, un justificatif (certificat sur l'honneur ou copie livret de famille) est demandé. Le 1/2 tarif ne s'applique pas aux licences déjà validées.  
**RAPPEL :** Le demi-tarif s'applique automatiquement sur la part ligue.

LICENCE DIRIGEANT (à partir de 16 ans)					
Catégories	Part fédérale 2022 (hors assurance)	Assurance 2022		Part fédérale 2023 (hors assurance)	Assurance 2023
Licence CLUB	13,70€	Formule 1 : 2,45 €		13,70€	Formule 1 : 2,45 €
Licence INDIVIDUELLE	13,70€	Formule 2 : 4,61 €		13,70€	Formule 2 : 4,61 €
		Formule 3 : 187,82 €			Formule 3 : 187,82 €
					Si le coût de l'assurance évolue après l'AG, le document sera actualisé.

LICENCE INDIVIDUELLE COMPÉTITION					
Catégories	Part fédérale 2022 (hors assurance)	Assurance 2022		Part fédérale 2023 (hors assurance)	Assurance 2023
Senior et plus âgé	69,70€	Formule 1 : 2,45 €		69,70€	Formule 1 : 2,45 €
Paratriathlon Senior et plus âgé	69,70€	Formule 2 : 4,61 €  Formule 3 : 187,82 €		69,70€	Formule 2 : 4,61 €  Formule 3 : 187,82 €  Si le coût de l'assurance évolue après l'AG, le document sera actualisé.

**Attention :** Pénalité de 10 € pour tout renouvellement après le 31 décembre 2021.

**Attention :** ces coûts représentent la part que la L.R.TRI. doit à la F.F.TRI..

- \*\* La réduction consentie aux ligues insulaires (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Corse) est destinée à favoriser l'accès à la pratique pour les résidents des territoires insulaires et leur est exclusivement réservée.  
Un résident métropolitain désirant prendre une licence dans une ligue insulaire devra au préalable s'acquitter d'un droit équivalent à la réduction accordée par la F.F.TRI. et présenter le reçu correspondant.  
Toute fausse déclaration sera passible de sanctions disciplinaires.  
La validation de ces licences par le club entraînera les mêmes poursuites.

#### 4.3. LICENCE ACTION (durée de validité 4 mois)

Le coût de la licence ACTION est intégralement défini par la F.F.TRI., les Ligues Régionales ne peuvent modifier la part régionale décidée par l'Assemblée Générale Fédérale.

LICENCE ACTION	Tarifs 2022				Tarifs 2023			
	Part F.F.TRI.	Part LRTRI	Assur ance	Coût total	Part F.F.TRI.	Part LRTRI	Assur ance	Coût total
Mini poussin à Vétéran	5€	5€	4,29€	14,29€	5€	5€	4,29€ *	14,29€

\* Si le coût de l'assurance évolue après l'AG, le document sera actualisé.

Les licences Action ne seront pas comptabilisées dans le nombre de licences annuelles déterminant le montant de la réaffiliation du club.

#### 4.4. PASS STAGE ET PASS CLUB

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Pass stage	Gratuit	Gratuit
Pass club	Gratuit	Gratuit

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les coûts concernant :

- les licences annuelles, licence action, pass stage & pass club - pages 8 à 11

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	93.89 %	78863
<b>Contre</b>	<b>6.11 %</b>	<b>5128</b>
Abstention		0

**Avec 78863 voix POUR**, soit 93,89% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition des coûts 2023 concernant les licences annuelles, licence action, pass stage & pass club est adoptée.**

## 9.5. Droits de mutation et de formation - pages 12 et 13

### 5. MUTATIONS

#### 5.1. DROITS DE MUTATION

Ils sont applicables à chaque demande de mutation et sont acquis à la Fédération Française de Triathlon.

ATHLÈTE SOUMIS À PAIEMENT DE DROITS DE MUTATION EN FONCTION DE SA SITUATION LORS DE LA SAISON 2022 (du 01/01/22 au 31/12/22)	Droits de mutation en 2022			Droits de mutation en 2023		
Tout demandeur (hors ci-dessous)	20€			gratuit		
Athlète français ou étranger retenu en Équipe Nationale (1)	Elite	Junior et U23		Elite	Junior et U23	
Triathlon Distance M et inférieur (individuel et relais)	600€	300€		600€	300€	
Duathlon Distance M et Triathlon Distance L	300€	150€		300€	150€	
Athlète français inscrit sur les listes de Sportif de Haut Niveau	Elite	Senior	Relève	Elite	Senior	Relève
Triathlon	600€	400€	200€	600€	400€	200€
Duathlon	300€	300€	200€	300€	300€	200€

(1) Les compétitions retenues au titre d'une Équipe Nationale sont uniquement les Championnats Continentaux, les Championnats du Monde, la Grande Finale World Triathlon Series (uniquement pour la catégorie de compétition toute catégorie) et les Jeux Olympiques ayant eu lieu entre le 1er janvier et le 25 août de la saison précédente. En cas de cumul, le droit le plus élevé est retenu.

- Les droits de formation (s'il y en a) s'ajoutent aux droits de mutation.

## 5.2. DROITS DE FORMATION 2023

Les athlètes des catégories Minimé à Senior 2 durant la saison pour laquelle la mutation est demandée, quittant un club peuvent être amenés à s'acquitter d'un droit de formation s'ils remplissent un ou plusieurs des critères de performance suivants au moins une fois au cours des deux dernières saisons sportives au sein du même club.

2022 / 2023

		Club Non labellisé	Ecole de Triathlon année N-1			Club Excellence Jeune (le label Etoiles du club s'applique ensuite à l'année antérieure ou aux années antérieures le cas échéant (limite de 4 ans))			
			1*	2*	3*				
Niveau 1	Athlète Inscrit sur les listes ministérielles françaises de sportif de haut niveau, de sportive des collectifs nationaux, de sportive Espoirs saison N-2 et/ou N-1	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 250 €			
Niveau 2	Classement championnat de France saison N-2 et/ou N-1	125 €	250 €	375 €	500 €	625 €			
	Classement						Minime	Cadet	Junior
	Triathlon H						1 à 16	1 à 16	1 à 16
	Triathlon F						1 à 16	1 à 16	1 à 16
	Duathlon H						1 à 8	1 à 8	1 à 8
	Duathlon F						1 à 8	1 à 8	1 à 8
	Aquathlon H						1 à 8	1 à 8	1 à 8
Aquathlon F	1 à 8	1 à 8	1 à 8						

\*Les années de présence dans le club au titre des catégories mini-poussin, poussin, pupille et benjamin ne seront pas prises en compte.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les coûts concernant :

- les droits de mutation et de formation - pages 12 et 13

### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	97.80 %	75354
<b>Contre</b>	<b>2.20 %</b>	<b>1693</b>
Abstention		1373

**Avec 75354 voix POUR**, soit 97,80% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition des coûts 2023 concernant les droits de mutation et de formation est adoptée.**

## 9.6. Tarif de remboursement de frais - page 14

### 6. TARIFS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS 2023

#### 6.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans le respect des engagements fédéraux de l'Agenda 21 :

- les déplacements en train seront privilégiés,
- les transports en commun seront privilégiés,
- les déplacements en taxi doivent être l'exception et sont à justifier dans tous les cas,
- le covoiturage est encouragé par un remboursement de 0,30 € du km au lieu de 0,26 € pour un conducteur isolé.

Les trajets « voiture » ne sont remboursés que sur présentation d'une pièce (note d'essence, ticket de péage, etc.) attestant de la réalité du déplacement.

Les remboursements ne se font que sur présentation de justificatifs

#### 6.2. DÉPLACEMENTS

**TRAIN :** Remboursement du billet SNCF 2<sup>ème</sup> Classe

**VOITURE :** Remboursement de 0,26 € du kilomètre (0,26 €/km en 2022)  
Remboursement de 0,30 € du kilomètre en cas de covoiturage

**AVION :** 1) Le billet devra être commandé au plus tard 5 semaines avant le déplacement à la F.F.TRI. qui se chargera de prendre le billet.

2) Les billets pris individuellement seront remboursés sur présentation du billet avec un plafonnement au montant des frais kilométriques « voiture ».

#### 6.3. RESTAURATION

21 € (21 € en 2022) par repas – France entière hors Paris et grandes métropoles

30 € (30 € en 2022) par repas – Paris et grandes métropoles

#### 6.4. HÉBERGEMENT

75 € (75 € en 2022) Nuit et petit-déjeuner – France entière hors Paris et grandes métropoles

130 € (130 € en 2022) Nuit et petit-déjeuner Paris et grandes métropoles

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter les coûts concernant :

- le tarif de remboursement de frais - page 14

#### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	97.97 %	78537
<b>Contre</b>	<b>2.03 %</b>	<b>1627</b>
Abstention		1373

**Avec 78537 voix POUR**, soit 97,97% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition des coûts 2023 concernant le tarif de remboursement de frais est adoptée.**

## 10. Proposition de modification des Statuts (AG extraordinaire)

Une mise à jour des statuts fédéraux est proposée :

<b>Article 1.1.1</b>	
Pourquoi?	Le décret du 24 février 2022 a modifié l'article R.131-25 du code du sport qui prévoit désormais que " <i>La fédération énumère limitativement dans ses statuts les disciplines sportives dont elle organise la pratique.</i> " Par conséquent, les fédérations ne peuvent plus prévoir dans leurs statuts qu'elles organisent la pratique des "autres disciplines enchaînées".
Quoi?	L'association dite « Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées » (F.F.TRI.) fondée le 21 octobre 1989 a pour objet : <ul style="list-style-type: none"> <li>● de promouvoir, d'organiser et de mener toutes actions propres à développer la pratique du <del>Triathlon, du Para-Triathlon, du Duathlon (courte et longue distance), du Para-Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike &amp; Run, du Cross-Triathlon, du Cross-Duathlon, des Raids, du Swimrun, du Triathlon des neiges, du Triathlon longue distance, du Triathlon relais mixte, du Triathlon sprint et des autres disciplines enchaînées</del> <ul style="list-style-type: none"> <li>- triathlon (sous toutes ses formes, formats et distances)</li> <li>- des autres disciplines enchaînées suivantes (sous toutes leurs formes, formats et distances) : aquathlon, bike and run, duathlon, raids, swimrun</li> </ul> </li> </ul>

<b>Article 1.4.2</b>	
Pourquoi?	Contrôle de l'honorabilité dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport : nouvelle formulation davantage conforme aux recommandations du guide du ministère des sports <ul style="list-style-type: none"> <li>1° Rappeler dans les textes fédéraux le contenu des articles L. 212-1, L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport ;</li> <li>2° Rappeler la procédure de demande de licence et les données à transmettre obligatoirement</li> </ul>

Quoi?	<p>Dans le cadre des articles L212-1, L212-9 et L322-1 du code du sport, est soumise au contrôle portant sur le respect de ses obligations d'honorabilité toute personne enseignant, animant ou encadrant une activité physique ou sportive ou entraînant des pratiquants mineurs, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, à titre rémunéré ou bénévole. De même, les personnes exploitant ou intervenant auprès de mineurs au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives sont soumises au contrôle de l'honorabilité <del>l'article L212-9 du Code du sport, un contrôle d'honorabilité sera exercé par la Fédération sur les personnes suivantes :</del></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><del>• Educateur ou éducatrice à titre bénévole</del></li> <li><del>• Educateur ou éducatrice rémunéré.e</del></li> <li><del>• Exploitant d'un EAPS (Établissement d'Activités Physiques et Sportives)</del></li> </ul> <p>Toute personne qui entre dans les champs cités ci-dessus devra le mentionner au moment de la prise de licence. A cette occasion, ces personnes devront communiquer les informations suivantes : le nom, le prénom, la civilité, la date et le lieu de naissance. En outre, lorsque ces personnes sont nées à l'étranger, les noms et prénoms du père et de la mère font également partie des informations demandées.</p>
-------	---

<b><u>Article 2.2.10</u></b>	
Pourquoi?	Mise en cohérence avec le nouveau règlement intérieur de la Commission Nationale des Officiels et des Arbitres, validé par le BE du 14 mars 2022.
Quoi?	Sont également incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération, les fonctions <b>d'arbitre et d'officiel national</b> , de Président d'une ligue régionale, d'un comité départemental ou d'une association sportive affiliée à la F.F.TRI.

### Article 2.4.5

Pourquoi?	Mise en cohérence avec le nouveau règlement intérieur de la Commission Nationale des Officiels et des Arbitres, validé par le BE du 14 mars 2022.
Quoi?	<p>Il est institué au sein de la Fédération une Commission Nationale des Officiels et d'Arbitrage chargée notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Proposer le cadre général de fonctionnement de l'Arbitrage et des Commissions Régionales d'Arbitrage (C.R.A.) et, après validation, veiller à son respect ;</li><li>● Organiser la filière de formation du corps arbitral ;</li><li>○ Mettre en œuvre les programmes de formation tout niveau d'Arbitrage ;</li><li>○ Assurer la formation des Arbitres Principaux et Nationaux ;</li><li>○ Organiser l'évaluation du corps arbitral et contrôler son évolution ;</li><li>● Mettre en application et harmoniser la mise en œuvre de la Réglementation Sportive ;</li><li>● Gérer l'Arbitrage niveau « National » ;</li><li>● Assurer la mise en place des calendriers d'Arbitrage sur toutes les Epreuves Nationales et informer les C.R.A. concernées de l'identité des Arbitres Principaux ;</li><li>● Etre force de proposition dans l'évolution de la Réglementation Sportive et de l'arbitrage ;</li><li>● Proposer pour validation le tarif d'indemnisation des Arbitres Nationaux ;</li><li>● Proposer le cadre général de fonctionnement du corps des officiels et des arbitres et veiller à son respect ;</li><li>● Effectuer auprès des Commissions Régionales d'Arbitrage toutes les communications et informations nécessaires liées à l'arbitrage ;</li><li>● Mettre en oeuvre toutes les réunions essentielles au fonctionnement de la Commission ;</li><li>● Définir les obligations des Commissions régionales d'Arbitrage ;</li><li>● Elaborer la filière de formation du corps des officiels nationaux et des arbitres régionaux ;</li><li>● Mettre en œuvre les programmes de formation de tous les niveaux de classification des officiels nationaux et des arbitres régionaux ;</li><li>● Assurer la formation des Officiels Nationaux et des Animateurs de Formation</li><li>● Organiser l'évaluation et le cursus des Officiels Nationaux ;</li><li>● Mettre en application et harmoniser la mise en œuvre des Réglementations Sportives régissant le déroulement des épreuves agréées par la fédération ;</li><li>● Gérer le fonctionnement des officiels nationaux ;</li><li>● Accompagner le cursus des officiels internationaux et leur nomination sur les épreuves internationales ;</li><li>● Assurer la mise en place des calendriers de nomination des Officiels nationaux pour toutes les Épreuves Nationales ;</li><li>● Définir les tâches des Officiels Nationaux sur les Épreuves Nationales ;</li><li>● Etre force de proposition dans l'évolution de la Réglementation Sportive et de la Réglementation des Épreuves Nationales régissant le déroulement des épreuves agréées par la fédération ;</li><li>● Proposer pour validation les tarifs d'indemnisation des Officiel Nationaux.</li></ul> <p>Pour des raisons de neutralité, les fonctions suivantes sont incompatibles avec la</p>

	<p>mission d'arbitre (quel que soit le niveau) et d'officiel national :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Président de la Fédération Française de Triathlon,</li> <li>● Membre du Bureau Exécutif Fédéral,</li> <li>● Président de Ligue</li> <li>● Salarié de la Fédération.</li> </ul>
--	---

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'adopter :

- la proposition de modification des statuts

#### Résultats du vote:

Choix	Résultat	Voix
Pour	100.00 %	80513
<b>Abstention</b>		<b>1024</b>
Contre	0.00 %	0

**Avec 80513 voix POUR**, soit 100,00% des votes valablement exprimés (ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls conformément au point 4.2 du Règlement Intérieur), **la proposition de modification des statuts est adoptée.**

## 11. Questions / Réponses

Conformément au point 2.3.1 du Règlement Intérieur : *"les associations sportives affiliées peuvent, par l'intermédiaire de leurs présidents, adresser par courrier électronique au Conseil d'Administration de la F.F.TRI. les questions qu'ils souhaitent soumettre à l'Assemblée Générale, au plus tard 30 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée.*

*Le Conseil d'Administration, saisi d'une telle demande, décide alors librement :*

- *d'inscrire cette question à l'ordre du jour ;*
- *ou d'intégrer au sein de l'ordre du jour un point « questions diverses » consacré aux questions ne figurant pas à l'ordre du jour. Ces questions diverses ne peuvent en aucun cas donner lieu à une délibération de l'Assemblée Générale.*

Des questions ont été transmises dans la journée de l'AG par l'un des représentants des clubs de la ligue Auvergne Rhône Alpes avant l'Assemblée Générale :

- Réforme du système électoral prévoyant l'élection du président de la F.F.TRI. par les présidents de clubs et organisateurs et non plus par les représentants des clubs.
- Manque de visibilité du calendrier des épreuves en France sur le site de la F.F.TRI. depuis la suppression de Triathlète Magazine. On trouve facilement celui des épreuves nationales et internationales mais pas l'ensemble des épreuves.

Le Président répond que des travaux sont actuellement en cours sur ce sujet par la Mission Gouvernance qui fera des propositions à la prochaine Assemblée Générale en 2023. Concernant la question des élections fédérales, le Président précise que la loi "démocratisation pour le Sport" votée au parlement le 02 mars 2022 prévoit d'ores et déjà un paragraphe sur les élections fédérales et les élections de Présidents de fédérations en précisant que les clubs puissent participer à minima à hauteur de 50% des votants dans le cadre des élections fédérales.

Concernant la seconde remarque sur la visibilité du calendrier, le Président partage cet avis et précise qu'une Directrice de la Communication et du Marketing a été recrutée. Elle prendra ses fonctions le 3 mai à la fédération et sera, entre autres, chargée de revoir cet axe de communication.

## **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le Président Cédric GOSSE clôture cette Assemblée Générale en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation, tous les représentants des clubs pour leur confiance par l'expression de leurs votes.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE,  
Président**

**Didier SERRANO,  
Secrétaire Général**